

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 novembre 2022

Pôle emploi et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV) consolident leur partenariat

Dans un contexte de tensions de recrutement sur le marché du travail, Pôle emploi et la Fédération nationale des transports de voyageurs signent un accord cadre national d'une durée de trois ans afin de répondre aux importants besoins de recrutement de la filière tout en renforçant son attractivité.

Cet accord s'appuie sur le souhait de poursuivre et de renforcer les actions déjà mises en œuvre au bénéfice des demandeurs d'emploi et des entreprises de la branche du transport routier voyageurs.

En 2022, 81% des recrutements sont jugés difficiles par les entreprises du transport routier de voyageurs. Ils étaient de 42% en 2017 et ont quasiment doublé en 5 ans.

En signant cet accord, Pôle emploi et la FNTV souhaitent contribuer à la compétitivité des entreprises du secteur, en agissant particulièrement sur la réduction des difficultés de recrutement des entreprises et la construction de parcours professionnels au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Concrètement, cet accord cadre s'articule autour de quatre axes majeurs :

1. Développer et consolider les relations entre les entreprises adhérentes de la FNTV et Pôle emploi ;
2. Optimiser la mobilisation des services de recrutement de Pôle emploi au bénéfice de la satisfaction des besoins des entreprises et du placement des demandeurs d'emploi ;
3. Accompagner les entreprises dans la mise en place d'actions communes en faveur de l'attractivité des métiers ;
4. Développer les compétences et contribuer à la construction de parcours de formation.

"Je me félicite de la signature de cet accord qui est le fruit d'un dialogue nourri entre Pôle emploi et la FNTV. Les tensions de recrutement du secteur sont importantes et Pôle emploi sera aux côtés des entreprises pour les aider à trouver les bons candidats », déclare Jean Bassères, directeur général de Pôle emploi.

« Je remercie Pôle emploi pour sa mobilisation en faveur de notre profession. Cet accord-cadre a pour objectif d'améliorer la synergie de nos actions afin de répondre rapidement aux importants besoins de recrutement de conducteurs de nos entreprises. Il renforce l'attractivité et la promotion des métiers du transport routier de voyageurs et l'orientation des candidats vers notre filière », précise Jean-Sébastien Barrault, président de la FNTV.

À propos de Pôle emploi :

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site [pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr) reçoit 42 millions de visites par mois.

www.pole-emploi.org ou [@pole_emploi](https://twitter.com/pole_emploi)

À propos de la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV) :

La Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV) est une association professionnelle qui rassemble les entreprises de transport routier de voyageurs (TRV) et les acteurs des nouvelles mobilités. La FNTV représente plus de 1 300 entreprises de toutes tailles (TPE, PME, ETI et groupes) et ses adhérents emploient 85 000 salariés.

CONTACTS PRESSE

Pôle emploi : Valérie Sébalj – 06 27 20 79 70 – valerie.sebalj@pole-emploi.fr

FNTV : Stéphanie Dupérié – 06 73 30 94 08 – stephanie.duperie@fntv.fr